



PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MAI 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, pour une réunion ordinaire, le mardi 14 mai 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur SIMON Nicolas.

Etaient Présents : M. SIMON Nicolas, Mme SIMON Danielle, M. LEBRET Pascal, Mme GABRIEL Marie-Laure, M. GARREAU Gérard, Mme GALINHO DA SILVA Corine, M. CAILLOT Christian, M. BEQUET Ludovic, Mme CATHERINE (YGER) Valérie, Mme THEVENIN Danièle, M. AVENEL Guillaume, Mme GIRARD Fanny

Absents excusés : Mme JOUAN Leslie, M. DHIVERT Daniel

Secrétaire de Séance : M LEBRET Pascal

ORDRE DU JOUR :

- Procès-verbal de la précédente séance
- Intervention du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)
- Point sur l'avancement du projet de la Halle
- Renouvellement du contrat PEC
- Convention ADS (Autorisation du Droit des Sols)
- Convention relative aux interventions d'éclairage public
- Préparation du bureau de vote (élections européennes)
- Informations diverses :
 - Point travaux
 - Avis PPGDID (Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social)
 - Tarifs cantine
- Questions diverses

1- PROCES-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE :

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2- INTERVENTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

3 membres du CMJ sont venus exposer quelques demandes d'amélioration du village :

- Remplacement des arrêts de car de la route des Indes et de la route de Croismare
- Mise en place d'un point lumineux à l'arrêt de car de la route des Indes
- City-stade :
 - Installation d'un range vélo
 - Installation d'une poubelle en métal
 - Fermeture des côtés des buts

- Nettoyage du revêtement de sol
- Réfection des peinture des lignes du terrain
- Vérification des barres
-

Ils signalent aussi que le city-stade commence à rouiller et que la peinture s'écaille.

Ces demandes ont été actées et seront examinées par la commission des travaux.

3- PROJET HALLE :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il faut prendre une décision pour le lancement du projet de construction de la halle communale.

Monsieur GARREAU Gérard expose une étude financière et le résultat de l'appel d'offres.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que l'obtention de la subvention du Département à hauteur de 30% est en bonne voie. Cela permettra de planifier les travaux dès le mois de septembre 2024. Un retour du département est attendu pour le 21 mai 2024.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

LOT N°1 : GROS ŒUVRE
CRESENT
LOT N°2 : CHARPENTE /OSSATURE BOIS/TRAITEMENT FACADE
PARMENTIER SAS
LOT N°3 : COUVERTURE
MORIN FEREC GROUPE AVI
LOT N°4 : MENUISERIE EXT
BP AGENCEMENTS
LOT N°5 : MENUISERIE INT-CLOISONS/DOUBLAGE-FX PLAFOND
BP AGENCEMENTS
LOT N°6 : REVETEMENTS DE SOL-CARRELAGE-FAIENCE-PEINTURE
SAS M'HANI
LOT N°7 : ELECTRICITE
OTE
LOT N°8 : VRD
GAGNERAUD CONSTRUCTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la construction de la halle communale et autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement et éventuels avenants avec les entreprises retenues ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.

4- RENOUELEMENT CONTRAT PEC :

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Notre commune décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI - CAE pourrait être recruté au sein de la commune de Saint-Martin-du-bec pour exercer les fonctions d'adjoint d'animation à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour la période du 1er juin 2024 jusqu'au 05 juillet 2024 afin de finir l'année scolaire 2023/2024.

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'adjoint d'animation à temps partiel à raison de 20 heures par semaine du 1^{er} juin 2024 au 05 juillet 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

5- CONVENTION ADS (AUTORISATION DU DROIT DES SOLS) :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 ;

VU le code de l'urbanisme, notamment de l'article L422-I, définissant le Maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes

VU les statuts de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;

CONSIDERANT :

- que la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole instruit, pour le compte des communes ayant opté pour la mutualisation de ce service, les actes d'urbanisme dont les Maires demeurent autorités compétentes pour la délivrance des actes ;

- que cette mutualisation est le fruit des accords mis en place entre les communes et les anciens EPCI dont elles faisaient partie et est régie par une convention de services signée avec chaque commune membre ;

qu'il convient de prendre acte de la création du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols intercommunal, selon les accords conclus avec les communes et autoriser la signature des conventions et ses avenants possibles entre la Communauté urbaine et les communes membres souhaitant adhérer à ce service commun.

Après en avoir délibéré ;

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer, avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, les conventions et les avenants, relatifs à l'instruction des autorisations du droit des sols par le service commun intercommunal.

-d'adopter le nouveau mode de calcul de tarification ci-annexé, dont le principe sera repris au sein de chaque convention. Cette convention abroge et remplace les conventions précédentes des communes adhérentes au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

6- CONVENTION RELATIVE AUX INTERVENTIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la convention-cadre de gestion de service relative aux interventions sur l'éclairage public et aux interventions de voirie sur espace non transféré à la CU, signée le 09/02/2023 entre la commune de « Saint Martin du Bec » et la Communauté urbaine. Elle concerne les charges prévisibles de maintenance pour les points lumineux implantés sur voies départementales au titre de l'année 2024.

Le coût global annuel 2024 des charges prévisibles de maintenance dû par la Commune à la Communauté urbaine concernant les points lumineux sur voies départementales s'élève à 265.81 euros hors taxes soit 318.97 toutes taxes comprises s'articule de la façon suivante :

- Forfait de dépannage des points lumineux :	238.00 €
- Prestation de maintenance entretien systématique programmée en 2024 :	
• Armoire :	0.00 €
• Luminaire Led :	0.00 €
- Participation à l'astreinte (mise à disposition) :	27.81 €

En cas de réalisation de diverses prestations rendues nécessaires mais non incluses dans ces prix initiaux, la Commune s'engage, après acceptation du devis complémentaire, à prendre en charge ces dépenses supplémentaires.

Le coût dû par la Commune correspond au montant taxes comprises supporté par la Communauté urbaine. La Commune se libérera des sommes dues après réalisation de divers travaux ou prestations sur présentation de la Communauté urbaine d'un état récapitulatif des dépenses visé par le Trésorier Principal.

L'ensemble des dispositions contenues dans la convention cadre s'applique à la convention particulière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

7- PREPARATION DU BUREAU DE VOTE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 de 8h00 à 18h00.

Les membres du bureau de vote et les assesseurs ont été désignés.

8- INFORMATIONS DIVERSES :

Les travaux d'installation de la réserve incendie de la route de la Ferme Samson ont commencé hier et seront terminés en fin de semaine.

Les travaux de renforcement des talus de la route de la Ferme Samson seront exécutés les 16 et 17 mai 2024.

Voirie :

- Une partie de la route des Moissons va être refaite en gravillonnage
- La route de la Pigeonnière (de la D79 jusqu'au n°8) sera refaite en enrobé souple
- Le premier tronçon de la route de Croismare sera refait courant juillet (route, trottoirs et création d'une écluse)
- A la suite du dépôt d'un certificat d'urbanisme pour la parcelle n° 325 (route de Croismare), un projet de construction de 6 lots est prévu. Afin de permettre le raccordement aux différents réseaux de ces nouvelles parcelles, un plateau surélevé sera créé dans un second temps.

Pompe à chaleur pour la salle polyvalente : 3 devis ont été demandés. Nous avons reçu 2 réponses et sommes dans l'attente du troisième. Le coût moyen de l'installation serait d'environ 15 000 €. Une étude financière sera faite.

Eglise :

- Plusieurs ardoises du clocher sont cassées. L'entreprise POINTEL va être contactée.
- Des silex du pignon sont tombés. Des travaux de rénovation sont à prévoir.

Cimetière : des travaux de récupération d'eau et passage d'un tuyau pour l'écoulement des eaux pluviales vont être réalisés.

PPGDID (Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social) : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'élaboration du PPGDID. L'objectif est d'organiser l'accueil des demandeurs de logement sur le territoire de la Communauté Urbaine et de produire un socle commun d'information. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Restauration scolaire : Monsieur RUBIGNY nous a informé qu'une augmentation de 9 centimes par repas de cantine est à prévoir à compter du 1^{er} septembre 2024. Une commission scolaire se réunira la semaine prochaine et devra réfléchir au tarif qui sera facturé aux parents à la prochaine rentrée.

Une manifestation amicale sera organisée le 8 juin 2024 à l'école afin de mettre à l'honneur la famille LEBIGRE. Leurs 5 fils ont fréquenté l'école de Saint-Martin-du Bec depuis plus de 20 ans.

9- QUESTIONS DIVERSES :

Mme GIRARD fait part au Conseil du succès de l'atelier « Nichoir » qui eu lieu le 13 avril dernier. Monsieur CADINOT avait préparé des gabarits. 5 nichoirs ont été assemblés et installés par plusieurs familles du village. Une autre cession aura lieu prochainement.

Mme CATHERINE fait remonter les bons retours de la cérémonie des nouveaux arrivants. Les familles reçues étaient très satisfaites.

M. BEQUET demande si les apiculteurs de la commune mettent à disposition des pièges à frelons asiatiques. Il n'y a pas ce genre de dispositif sur la commune.

Il demande également si la nature du trou qui a été rebouché à l'ancienne Bergerie a été identifiée. Les services de la DDTM ont été avertis et la Communauté Urbaine, via le bureau « Explore » l'ont inscrit dans le recensement des indices de cavités souterraines. Le type d'indice n'a pas été défini.

M. CAILLOT signale que 2 emplacements réservés du cimetière ne sont pas entretenus. La mairie va contacter les concessionnaires.

Il informe qu'un nettoyage de la route de la Marguerite serait nécessaire car il a beaucoup de terre à cause des fortes pluies. Monsieur LEBRET Pascal essaiera l'enlever l'épaisseur de terre avec son tracteur.

Mme THEVENIN informe le Conseil que les enfants du CMJ ont tourné un film avec la Communauté Urbaine (durant toute la 1^{ère} semaine des vacances scolaires). Les enfants ont écrit leur propre scénario. Il sera diffusé en avant-première du Cinétoile le 21 août prochain.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h20.